



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Auderghem

Service de l'Urbanisme

Monsieur A. Lefebvre

Échevin de l'Urbanisme

Rue Emile Idiers, 12

B - 1160 BRUXELLES

Bruxelles, le 05/10/2023

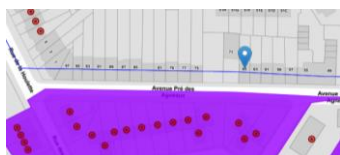
N/Réf. : AUD20111_714_PU
Gest. : MB/AdV
V/Réf. : Dossier 18611
Corr: Aurore De Vlaeminck
NOVA : 02/XFD/1910980

AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 65
(= partiellement en zone de protection de la Cité-jardins Logis et Floréal)
PERMIS D'URBANISME : mettre le bien en conformité (menuiseries et isolation extérieure de la toiture), placer des screens aux fenêtres des 1er et 2ème étage et installer des panneaux photovoltaïques

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 13/09/2023, reçu le 19/09/2023, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 27/09/2023.



Situation 'Brugis'



Photo de l'immeuble. ©Google Street View

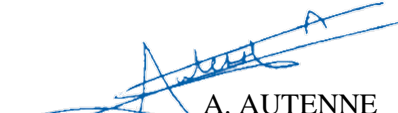



Situation de la situation de droit et situation projetée. Image tirée du dossier.

Avis de la CRMS

Les panneaux photovoltaïques seront peu visibles depuis l'espace public et n'auront que peu d'impact sur l'ensemble classé proche. La mise en conformité des menuiseries n'a pas d'impact sur la valeur patrimoniale intrinsèque du bien ou du bien classé proche. La CRMS n'émet pas de remarques d'ordre patrimonial sur la présente demande.

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : mcocre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; urbanisme@auderghem.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; adevlaeminck@auderghem.brussels

1/1